



*A la demande de M. Guy BENARROCHE sénateur, Force Ouvrière a participé à une table ronde le 24 octobre 2023. Seule votre déléguée FO PREF SMI Catherine MAGRI était présente pour représenter les agents de greffe des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.*

*Pourtant, cette table ronde organisée pour l'examen des juridictions administratives et financières dans le cadre de la loi de finances 2024, est une occasion importante que FO a voulu saisir afin de rappeler ces demandes prioritaires :*

- ◆ Répondre aux attentes légitimes des agents : augmenter les rémunérations, accélérer les avancements, valoriser les métiers des greffes et les rendre ainsi plus attractifs.
- ◆ Renforcer les effectifs de greffe afin de tenir compte de l'accroissement de la charge de travail des services.
- ◆ Reconnaître la spécificité des fonctions, ce qui doit passer par la promotion, la formation et la rémunération.
- ◆ Finaliser la réflexion sur le maintien ou non de notre double gestion.



*Dans le cadre des échanges, le Sénateur a interrogé votre représentante FO sur le groupe de travail sur l'avenir des greffes ainsi que sur le double rattachement Ministère de l'intérieur/ Conseil d'Etat.*

*Nous avons insisté auprès du Sénateur sur la nécessité d'augmenter les effectifs de greffe : Le projet de loi de finances 2024 prévoit la création de 41 emplois au total, puis pour la période 2025 à 2027, la création de 40 emplois, soit 25 postes de magistrats et 15 postes d'agents de greffe.*

*FO considère que ces créations attendues par le Conseil d'Etat sont tout à fait insuffisantes pour couvrir les besoins de personnel de greffe nécessaires au bon fonctionnement des 42 TA et 9 CAA que compte notre périmètre !*

*Un syndicat toujours à vos côtés !*



Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>

